

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 823

21 mars 2016

SOMMAIRE

Apache Finance Egypt I	39461	Microcomp Holding S.A. SPF	39460
Asia Value Equity Fund	39473	MT Wealth Management Private Fund	39470
Aurora Finance S.A.	39475	MUGC/AB GNMA 30 Year Fund	39471
Autoconnect S.A.	39474	MUGC Lux Management S.A.	39472
Axa Im Jade Fund	39473	Nabors Global Holdings Limited	39498
BPVN Strategic Investment Fund	39468	Nivesh S.A.	39479
BTMU Umbrella Fund II	39471	Noremar S.A.	39484
Club P - Lifestyle Management	39472	NPB SICAV	39459
Devos S.A.	39468	Orion Engineered Carbons S.A.	39466
Devos S.à r.l.	39468	Priory Holding S.A.	39484
Diamond Sovereign Open	39474	RTL Group S.A.	39458
Emerging Asia Select	39480	S.I. Snacking 1 S.à r.l.	39479
Emerging Asia Select	39480	Sol Invictus Snacking Group S.A.	39479
European Calibration S.à r.l.	39489	Swann Holding	39483
Finepar S.A.	39470	Telecom Italia Finance	39458
Fortunas S.A.	39473	Texicom S.A.	39480
GSA Greater China Equity Fund	39474	TRP US Large Cap Core Growth Fund	39471
Health Holding S.A.	39469	Vauban Strategies S.A.	39460
Learning 4 Life S.A.	39478	W3HM S.A.	39469
Loomis Sayles U.S. High Yield Credit Fund	39472	WealthCap S.A. SICAV-SIF	39470
LTM Group SA	39478	Wodan S.à r.l.	39480
Makarena V.	39478	Zebra Real Estate S.à r.l.	39481
		Zimbalist Participations S.A.	39483

Telecom Italia Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.448.

—

The ANNUAL SHAREHOLDER'S GENERAL MEETING

of Telecom Italia Finance, Société Anonyme, has been convened on *6th April 2016*, at 12.00 a.m., at the Company's premises. The agenda of the meeting will be the following:

Agenda:

- Report of the Board of Directors and of the Independent Auditor; Accounts as of December 31, 2015; connected resolutions.
- Discharge of the Directors.

Luxembourg, March 1st, 2016.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016072561/15.

RTL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.807.

—

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *20 avril 2016*, à 15.00 heures, au siège social (45, bld Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2015)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2015
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

En vertu de l'article 24 des statuts de la Société («les Statuts»), seules les personnes disposant de la qualité d'actionnaire le 6 avril 2016 à vingt-quatre heures, (heure de Luxembourg), ci-après appelée «Date d'Enregistrement», auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale du 20 avril 2016.

Sous réserve des dispositions qui suivent et au plus tard à la Date d'Enregistrement, tout actionnaire désirant participer à l'Assemblée générale du 20 avril 2016, en personne, par procuration ou en votant par correspondance, doit en manifester la volonté en renvoyant le formulaire de déclaration de participation par courrier à l'attention de M. Edouard de Fierlant, par fax: 00352.24.86.37.51 ou par courriel à shareholders@rtlgroup.com.

Mode de participation à l'Assemblée générale

Il n'est pas prévu de transmission de l'Assemblée générale en temps réel ni de participation au vote par des moyens électroniques.

Les actionnaires au porteur désirant assister personnellement à cette Assemblée sont invités à demander à l'organisme financier gestionnaire de leur compte titres, ou à leur dépositaire, de présenter une attestation établissant leur qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement à ING Luxembourg S.A. auprès de Mme Valérie Bergmann (tél: 00352.44.99.49.16, courriel: ca@ing.lu).

Sur présentation de la prédite attestation ING délivrera, endéans le 14 avril 2016, une carte d'admission.

Les actionnaires au porteur n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance devront faire parvenir le formulaire de vote par correspondance, accompagné de l'attestation établissant leur qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement, à la Société par courrier à l'attention de M. Edouard de Fierlant, par fax: 00352.24.86.37.51 ou par courriel à shareholders@rtlgroup.com, au plus tard le 14 avril 2016.

Les actionnaires au porteur n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant être représentés devront faire parvenir le formulaire de procuration, accompagné de l'attestation établissant leur qualité d'actionnaire à la Date d'enregistrement, à la Société par courrier à l'attention de M. Edouard de Fierlant, par fax: 00352.24.86.37.51 ou par courriel à shareholders@rtlgroup.com, au plus tard le 14 avril 2016.

Questions écrites

Jusqu'au 14 avril 2016, tout actionnaire pourra adresser à la Société des questions écrites, auxquelles il sera répondu séparément ou globalement au choix de la Société lors de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées («Loi droits des actionnaires»).

Les questions écrites devront être envoyées à la Société par courrier à l'attention de M. Edouard de Fierlant, par fax: 00352.24.86.37.51 ou par courriel à shareholders@rtlgroup.com. Elles devront être accompagnées d'une attestation établissant la qualité d'actionnaire, à la Date d'Enregistrement.

Demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions

En vertu de l'article 22 des Statuts, un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5% du capital ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des projets de résolutions concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions par les actionnaires devront être envoyées, au plus tard le 29 mars 2016, à la Société par courrier à l'attention de M. Edouard de Fierlant, par fax: 00352.24.86.37.51 ou par courriel à shareholders@rtlgroup.com, avec demande d'en accuser réception.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées.

Une attestation établissant la qualité d'actionnaire devra également être jointe à ces demandes afin de justifier, à la date de la demande, de la possession seul ou ensemble de la fraction du capital exigée.

En cas de demande, la Société publiera un ordre du jour révisé au plus tard le 5 avril 2016. Le texte des projets de résolutions présentés par les actionnaires sera mis en ligne, dès que possible, sur le site de la société www.rtlgroup.com.

Les formulaires de déclaration de participation à l'Assemblée, de vote par correspondance et de procuration ainsi que les informations détaillées sur les droits des actionnaires et leur participation à l'Assemblée et les documents préparatoires à l'Assemblée sont disponibles dès à présent sur le site internet de la Société www.rtlgroup.com, ou sur demande auprès du Company Secretary de la Société.

Le Conseil d'Administration.

RTL Group, 45, boulevard Pierre Frieden, Luxembourg-Kirchberg - Postal address: L-2850 Luxembourg

Référence de publication: 2016078277/70.

NPB SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Die Aktionäre der NPB SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 8. April 2016 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2015 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis spätestens 4. April 2016 vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der NPB SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016081148/755/29.

Vauban Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.825.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2016* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2015;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination éventuelle d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016079090/10/20.

Microcomp Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 68.403.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa, représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son directeur, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualité qu'agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme MICROCOMP HOLDING S.A. SPF (R.C.S. Luxembourg numéro B 68.403), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 25 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 301 du 29 avril 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 392 du 12 février 2014;

- La société a actuellement un capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale chacune;

- TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société MICROCOMP HOLDING S.A. SPF;

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société MICROCOMP HOLDING S.A. SPF;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société MICROCOMP HOLDING S.A. SPF;

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société MICROCOMP HOLDING S.A. SPF

Les livres et documents comptables de la société MICROCOMP HOLDING S.A. SPF demeureront conservés pendant cinq ans à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Wing D.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41971. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004899/47.

(160004231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Apache Finance Egypt I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.306.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,

Before Mr. Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of Apache Finance Egypt I, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 173.306 (the "Company").

There appeared:

- Apache North America LLC, a limited liability company validly existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State Office under number 2129898 ("ANA"); and

- Apache Overseas LLC, a limited liability company validly existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State Office under number 2404521 ("AO" and together with ANA, the "Shareholders").

Here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,000 (twenty thousand) shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The Shareholders, through their proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1) Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of USD 1 each;
- 2) Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by the shareholders of the Company;
- 3) Decrease of the share capital of the Company; and
- 4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, represented as stated hereinabove, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 21,587,674 (twenty-one million five hundred eighty-seven thousand six hundred seventy-four US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD

20,000 (twenty thousand US Dollars) to USD 21,607,674 (twenty-one million six hundred seven thousand six hundred seventy-four US Dollars) by the issuance of 21,587,674 (twenty-one million five hundred eighty-seven thousand six hundred seventy-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and a share premium attached thereto of an amount of USD 2,806,397,733 (two billion eight hundred six million three hundred ninety-seven thousand seven hundred thirty-three US Dollars) (the “Increase of Capital”).

Second resolution

It was resolved to accept that:

- 13,458,741 (thirteen million four hundred fifty-eight thousand seven hundred forty-one) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each be fully subscribed by ANA, by the conversion of a receivable it holds against the Company for an amount of USD 1,763,095,137 (one billion seven hundred sixty-three million ninety-five thousand one hundred thirty-seven US Dollars) (the “ANA Receivable”) into share capital of the Company by way of contributing the ANA Receivable to the Company in exchange for 13,458,741 (thirteen million four hundred fifty-eight thousand seven hundred forty-one) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each with a global share premium attached thereto of an amount of USD 1,749,636,396 (one billion seven hundred forty-nine million six hundred thirty-six thousand three hundred ninety-six US Dollars) (the “ANA Contribution”); and

- 8,128,933 (eight million one hundred twenty-eight thousand nine hundred thirty-three) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each be fully subscribed by AO, by the conversion of a receivable it holds against the Company for an amount of USD 1,064,890,270 (one billion sixty-four million eight hundred ninety thousand two hundred seventy US Dollars) (the “AO Receivable”) into share capital of the Company by way of contributing the AO Receivable to the Company in exchange for 8,128,933 (eight million one hundred twenty-eight thousand nine hundred thirty-three) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each with a global share premium attached thereto of an amount of USD 1,056,761,337 (one billion fifty-six million seven hundred sixty-one thousand three hundred thirty-seven US Dollars) (the “AO Contribution”).

Subscription - Payment

ANA, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital by subscribing to 13,458,741 (thirteen million four hundred fifty-eight thousand seven hundred forty-one) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each with a global share premium of an amount of USD 1,749,636,396 (one billion seven hundred forty-nine million six hundred thirty-six thousand three hundred ninety-six US Dollars) attached thereto, the whole being fully paid up by the ANA Contribution.

AO, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital by subscribing to 8,128,933 (eight million one hundred twenty-eight thousand nine hundred thirty-three) new shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each with a global share premium of an amount of USD 1,056,761,337 (one billion fifty-six million seven hundred sixty-one thousand three hundred thirty-seven US Dollars) attached thereto, the whole being fully paid up by the AO Contribution.

Evaluation

The value of:

- the ANA Receivable is set at USD 1,763,095,137 (one billion seven hundred sixty-three million ninety-five thousand one hundred thirty-seven US Dollars); and
- the AO Receivable is set at USD 1,064,890,270 (one billion sixty-four million eight hundred ninety thousand two hundred seventy US Dollars).

Such contributions have been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contributions' existence

Proof of the contributions' existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contributions

ANA, contributor represented as stated hereinabove, expressly declared that:

- (i) the ANA Receivable is certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the ANA Receivable;
- (iii) the ANA Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the ANA Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the ANA Receivable is freely transferable, with all the rights attached thereto; and
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the ANA Receivable required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

AO, contributor represented as stated hereinabove, expressly declared that:

- (i) the AO Receivable is certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the AO Receivable;
- (iii) the AO Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the AO Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the AO Receivable is freely transferable, with all the rights attached thereto; and
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the AO Receivable required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- Mr. Jon W. Sauer, Type A manager of the Company; and
- Mr. Emmanuel Natale and Mrs. Marjorie Allo, Type B managers of the Company, each of them represented here by Mr. Max Mayer, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contributions in kind described above, expressly agreed with the description of the contributions in kind, with their valuations, with the effective transfers of the (i) ANA Receivable and (ii) AO Receivable, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Third resolution

It was resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of 21,587,674 (twenty-one million five hundred eighty-seven thousand six hundred seventy-four) shares so as to reduce it from the amount of USD 21,607,674 (twenty-one million six hundred seven thousand six hundred seventy-four US Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) by way of redemption of:

- 13,458,741 (thirteen million four hundred fifty-eight thousand seven hundred forty-one) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and a global share premium attached thereto of an amount of USD 1,749,636,396 (one billion seven hundred forty-nine million six hundred thirty-six thousand three hundred ninety-six US Dollars) held by ANA; and

- 8,128,933 (eight million one hundred twenty-eight thousand nine hundred thirty-three) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and a global share premium attached thereto of an amount of USD 1,056,761,337 (one billion fifty-six million seven hundred sixty-one thousand three hundred thirty-seven US Dollars) held by AO;

and subsequent cancellation thereof.

It was noted that the Company will pay the redemption price, amounting to USD 2,827,985,407 (two billion eight hundred twenty-seven million nine hundred eighty-five thousand four hundred seven US Dollars), to the Shareholders as follows:

- an amount of USD 1,763,095,137 (one billion seven hundred sixty-three million ninety-five thousand one hundred thirty-seven US Dollars) to ANA; and
- an amount of USD 1,064,890,270 (one billion sixty-four million eight hundred ninety thousand two hundred seventy US Dollars) to AO.

It was noted that further to this resolution, the amount of the share capital of the Company is of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 8,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés unique de Apache Finance Egypt I société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.306 (la «Société»).

Ont comparu:

- Apache North America LLC, une société existant valablement en vertu des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State Office sous le numéro 2129898 ("ANA"); and

- Apache Overseas LLC, une société existant valablement en vertu des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State Office sous le numéro 2404521 ("AO" et ensemble avec ANA, les "Associés").

Ici représentés par M. Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée a pu décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

Les Associés, représentés par leur mandataire, ont prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune
- 2) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en nature par les associés de la Société;
- 3) Réduction du capital social de la Société; et
- 4) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 21.587.674 USD (vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-quatorze dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 21.607.674 (vingt et un millions six cent sept mille six cent soixante-quatorze dollars américains) par l'émission de 21.587.674 (vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-quatorze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 2.806.397.733 (deux milliards huit cent six millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent trente-trois dollars américains) (l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accepter que:

- 13.458.741 (treize millions quatre cent cinquante-huit mille sept cent quarante et une) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune soient souscrites par ANA par la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant de 1.763.095.137 USD (un milliard sept cent soixante-trois millions quatre-vingt-quinze mille cent trente-sept dollars américains) (la «Créance ANA») en capital de la Société par contribution de la Créance ANA par ANA à la Société en échange de 13.458.741 (treize millions quatre cent cinquante-huit mille sept cent quarante et une) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et avec une prime d'émission y attachée d'un montant de 1.749.636.396 USD (un milliard sept cent quarante-neuf millions six cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-seize dollars américains) (l'«Apport ANA»); et

- 8.128.933 (huit millions cent vingt-huit mille neuf cent trente-trois) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune soient souscrites par AO par la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant de 1.064.890.270 USD (un milliard soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-dix dollars américains) (la «Créance AO») en capital de la Société par contribution de la Créance AO à la Société en échange de 8.128.933 (huit millions cent vingt-huit mille neuf cent trente-trois) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune avec une prime d'émission y attachée d'un montant de 1.056.761.337 USD (un milliard cinquante-six millions sept cent soixante et un mille trois cent trente-trois dollars américains) (l'«Apport AO»).

Souscription - Paiement

ANA, représentée par son mandataire, nommé ci-dessus, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée en souscrivant à 13.458.741 (treize millions quatre cent cinquante-huit mille sept cent quarante et une) nouvelles parts

sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et ayant une prime d'émission y attachée d'un montant de 1.749.636.396 USD (un milliard sept cent quarante-neuf millions six cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-seize dollars américains), la totalité devant être entièrement libérée par l'Apport ANA.

AO, représentée par son mandataire, nommé ci-dessus, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée en souscrivant à 8.128.933 (huit millions cent vingt-huit mille neuf cent trente-trois) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune et ayant une prime d'émission y attachée d'un montant de 1.056.761.337 USD (un milliard cinquante-six millions sept cent soixante et un mille trois cent trente-sept US Dollars), la totalité devant être entièrement libérée par l'Apport AO.

Evaluation

La valeur de:

- la Créance ANA a été fixée à 1.763.095.137 USD (un milliard sept cent soixante-trois millions quatre-vingt-quinze mille cent trente-sept dollars américains); et
- la Créance AO a été fixée à 1.064.890.270 USD (un milliard soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-dix dollars américains).

Ces apports ont été évalués par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de ces apports a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

ANA, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré expressément que:

- (i) la Créance ANA est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire, et le seul détenteur, des droits, titres et intérêts attachés à la Créance ANA;
- (iii) la Créance ANA est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ANA ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance ANA est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance ANA requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

AO, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré expressément que:

- (i) la Créance AO est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire, et le seul détenteur, des droits, titres et intérêts attachés à la Créance AO;
- (iii) la Créance AO est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance AO ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance AO est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance AO requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- Mr. Jon Sauer, gérant de type A de la Société;
- Mr. Emmanuel Natale et Mme. Marjorie Allo, gérants de type B de la Société, chacun étant représenté par Mr. Max Mayer, préqualifié, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison des apports en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux ont accepté expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de (i) la Créance ANA et de (ii) la Créance AO, et a confirmé la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

Il a été décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 21.587.674 USD (vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-quatorze dollars américains) afin de le réduire de son montant de 21.607.674 USD (vingt et un millions six cent sept mille six cent soixante-quatorze dollars américains) à un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) par le rachat de:

- 13.458.741 (treize millions quatre cent cinquante-huit mille sept cent quarante et une) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain), ayant une prime d'émission y attachée d'un montant de 1.749.636.396 USD (un milliard sept cent quarante-neuf millions six cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-seize dollars américains) détenues par ANA; et

- 8.128.933 (huit millions cent vingt-huit mille neuf cent trente-trois) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain), ayant une prime d'émission y attachée d'un montant de 1.056.761.337 USD (un milliard cinquante-six millions sept cent soixante et un mille trois cent trente-sept dollars américains) détenues par AO;

et leur annulation subséquente.

Il a été noté que la Société paiera le prix de rachat s'élevant à 2.827.985.407 USD (deux milliards huit cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent sept dollars américains) aux Associés tel que:

- un montant de 1.763.095.137 USD (un milliard sept cent soixante-trois millions quatre-vingt-quinze mille cent trente-sept dollars américains) à ANA; et

- un montant de 1.064.890.270 USD (un milliard soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-dix dollars américains) à AO.

Il a été noté que, suite à cette résolution, le capital social de la Société est d'un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 8.300,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016002622/282.

(160000867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Orion Engineered Carbons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.558.

The Shareholders of Orion Engineered Carbons S.A. (the "Shareholders"),

The Board of Directors (the "Board of Directors") of Orion Engineered Carbons S.A., a société anonyme with a registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 160.558 (the "Company"), hereby convenes, in accordance with the provisions of article 10 of the articles of association of the Company, the annual general meeting of the Shareholders (the "General Meeting"). The

GENERAL MEETING

will be held through private deed and convene on Friday *April 15, 2016* at 10:00 A.M. CET, at the registered office of the Company at:

6, Route de Trèves

L-2633 Senningerberg (Municipality of Niederanven)

Grand Duchy of Luxembourg

The following is the agenda of the General Meeting:

Agenda:

1. Presentation of the management report by the Board of Directors and the reports of the independent auditor of the Company in relation to the financial statements of the Company for the financial year that ended on December 31, 2015.
2. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year that ended on December 31, 2015.
3. Approval of the consolidated financial statements of the Company for the financial year that ended on December 31, 2015.
4. Allocation of results and approval of the payment by the Company of interim dividends in the aggregate amount of EUR 30 million during the financial year that ended on December 31, 2015.

5. Discharge of the members of the Board of Directors of the Company for the performance of their mandates during the financial year that ended on December 31, 2015.
6. Discharge of the independent auditor of the Company for the performance of its mandate during the financial year that ended on December 31, 2015.
7. Appointment of an independent auditor (Réviseur d'Entreprises) with respect to the annual accounts and the consolidated financial statements of the Company for the financial year ending on December 31, 2016.
8. Approval of compensation in the amount of EUR 474,584 (EUR 670,000 pro-rated for 8.5 months) to be paid to the Board of Directors for the period ending December 31, 2016.

Important information concerning procedures for attendance and voting at the General Meeting, the record date for the General Meeting and other relevant matters relating to the General Meeting is set forth in this convening notice below. You are urged to read the following pages carefully and to follow the procedures set forth herein for casting your vote at the General Meeting.

Orion Engineered Carbons S.A.

The Board of Directors

Procedures for Voting and Attendance at the General Meeting

The Company urges each Shareholder to cast its vote at the General Meeting by completing, signing, dating and returning the proxy made available by the Company for use at the General Meeting in accordance with the instructions below.

Only holders of record of the Company's common shares (the "Common shares") outstanding on March 7, 2016 at 11:59 P.M. CET (the "Record Date") are entitled to attend and vote at the General Meeting.

As of the date of this convening notice, the Company has 59,365,126 Common Shares outstanding. Each Shareholder is entitled to one vote for each Common Share held of record by such Shareholder as of the Record Date, on each matter submitted to a vote at the General Meeting, except that voting rights attached to Common Shares repurchased and held by the Company on the Record Date are suspended. All Common Shares represented by proxy duly executed and received by 11:59 P.M. CET on April 10, 2016 (the "Voter Deadline") will be voted at the General Meeting in accordance with the terms of the proxy. If no voting instruction is indicated in the proxy, the proxyholders will vote in favor of all proposals described in this convening notice. If any other item is properly added to the agenda for the General Meeting under the Company's articles of association or Luxembourg law, proxies will be voted in accordance with the best judgment of the proxyholders. Generally, only the items appearing in this convening notice and agenda for the General Meeting can be voted on at the General Meeting. A Shareholder may revoke a proxy by (i) submitting a document revoking it prior to the Voter Deadline, (ii) submitting a duly executed proxy bearing a later date prior to the Voter Deadline or (iii) attending the General Meeting and voting in person.

You may cast your vote at the General Meeting by marking, signing and dating the proxy card and returning it in the enclosed envelope (postage within the United States paid; or in another envelope, postage to be paid), to American Stock Transfer & Trust Company, LLC, 6201 15th Avenue, Brooklyn, New York 11219-9821 U.S.A. Proxy cards that are mailed must be received by American Stock Transfer & Trust Company, LLC at the above address by the Voter Deadline. No postage is required for mailing of the enclosed envelope in the United States. The Company will bear the cost of soliciting proxies with respect to the matters to be voted on at the General Meeting.

If you hold your Common Shares through a bank, brokerage firm or other agent and do not give instructions to your bank, brokerage firm or other agent as to how your shares should be voted at the General Meeting, the Common Shares that you hold through a bank, brokerage firm or other agent will not be voted at the General Meeting. The Company therefore urges all Shareholders who hold their Common Shares through a bank, brokerage firm or other agent to promptly provide voting instructions in accordance with the procedures of their bank, brokerage firm or other agent.

Directors, executive officers and employees of the Company may solicit proxies in person or by mail, telephone, fax or email, but will not receive any additional compensation for these services. The Company may reimburse brokers and others for their reasonable expenses in forwarding proxy solicitation material to the beneficial owners of Common Shares. The Company may retain a proxy solicitation firm to assist in the solicitation of proxies for the General Meeting.

Each Shareholder of record who holds one or more Common Shares on the Record Date will be admitted to participate and vote in the General Meeting. A holder of Common Shares held through an operator of a securities settlement system or recorded as book-entry interests in the accounts of a professional depository who wishes to attend the General Meeting should receive from such operator or depository a certificate certifying (i) the number of Common Shares recorded in the relevant account on the Record Date and (ii) that such Common Shares are blocked until the closing of the General Meeting. The certificate should be submitted to the Company no later than the Voter Deadline. If you plan to attend the General Meeting, you are kindly requested to notify the Company thereof in writing and provide your name, address and telephone number and any other necessary materials before the Voter Deadline by post to the registered office of the Company located at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg, by fax to +1-832-445-3335, or by email to investor-relations@orioncarbons.com.

Admittance of Shareholders to the General Meeting and acceptance of written voting proxies will be governed by Luxembourg law.

Right to Add Items to the Agenda of the General Meeting and to Table Draft Resolutions

One or more Shareholders of record holding at least 10% of the outstanding Common Shares (excluding, for the avoidance of doubt, any Common Shares repurchased by the Company) may add items to the agenda of the General Meeting, provided that each such item is accompanied by a justification or a draft resolution to be adopted in the General Meeting. If you plan to add items to the agenda of the General Meeting, you must notify the Company thereof in writing and provide your name, address and telephone number before April 8, 2016 by post to the registered office the Company located at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg, by fax to +1-832-445-3335, or by email to investor-relations@orioncarbons.com.

Quorum/Majority

The General Meeting will deliberate validly regardless of the number of Common Shares present or represented by proxy.

Resolutions will be adopted by a simple majority of the votes validly cast at the General Meeting.

Documents

Copies of the full and unabridged text of the documents to be submitted at the General Meeting together with draft resolutions proposed pursuant to the agenda of the General Meeting will be made available on the Company's website or may be requested in writing by post to Orion Engineered Carbons S.A. 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg, by fax to +1-832-445-3335, or by email to investor-relations@orioncarbons.com.

Référence de publication: 2016076933/104.

Devos S.A., Société Anonyme, (anc. Devos S.à r.l.).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 11, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 136.923.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2016* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur les comptes sociaux de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015;
2. approbation des comptes sociaux annuels au 31 décembre 2015;
3. lecture du rapport consolidé de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015;
4. affectation des résultats au 31 décembre 2015;
5. décharge aux Membres du Directoire, aux Membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination éventuelle de nouveaux Membres du Directoire;
7. nomination éventuelle d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
8. divers.

LE DIRECTOIRE .

Référence de publication: 2016079091/10/22.

BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday *12 April 2016* at 2.30 p.m. for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the directors and the report of the independent auditor for the year ended December 31, 2015
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2015
3. Discharge to the directors
4. Allocation of the result

5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

The annual report is available on demand, free of charge, at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016081149/755/22.

Health Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 78.082.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") that will be held extraordinarily at 16 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on *29th March 2016* at 10:00 AM CET and which has been convened by the Liquidator in order to discuss and vote regarding the agenda indicated below.

Agenda:

1. Discharge for the late convenience of the General Assembly due to unavailability of the documentation;
2. Presentation of the audited annual accounts for the period from 1st January 2012 until 17th December 2012, date of dissolution of the Company and start date of the liquidation period;
3. Acknowledgement of the appointment of the statutory auditor for the period from 1st January 2012 until 17th December 2012, date of dissolution of the Company and start date of the liquidation period;
4. Approval of the annual accounts for the period from 1st January 2012 until 17th December 2012, date of dissolution of the Company and start date of the liquidation period;
5. Discharge given to the Directors for their office for the period from 1st January 2012 until 17th December 2012, date of dissolution of the Company and start date of the liquidation period;
6. Discharge given to the Commissaire for his office for the period from 1st January 2012 until 17th December 2012, date of dissolution of the Company and start date of the liquidation period;
7. Presentation of the annual accounts for the years ended on 31st December 2013, on 31st December 2014 and on 31st December 2015, with a statement as to the reasons which have prevented completion of the liquidation;
8. Miscellaneous.

Please note that the Meeting shall deliberate validly on the Agenda regardless of the portion of share capital present or represented. The resolutions shall be carried by a simple majority.

The shareholders who wish to attend the Meeting should contact their bank or the stockbroker/agent through whom they hold their shares, in order to retrieve a certificate confirming the number of shares held and the blocking of said shares until the meeting is over. Those certificates must be delivered to ME Business Solutions Sarl at 16, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg to the attention of Mrs. De Jongh, fdejongh@meps.lu Tel.: (352) 26 38 45 1 Fax: (352) 26 3845 22 by 5.00 pm CET Luxembourg time on 25th March 2016.

Luxembourg, 8th March 2016,

The liquidator, ME Business Solutions S.à r.l.,

Represented by Eric Chinchon

Référence de publication: 2016076207/36.

W3HM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 76.280.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der Beschlüsse des Liquidators vom 13. Februar 2015 hervor, dass

BDO Tax & Accounting

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxemburg

R.C.S. Luxemburg B 147 571

als Depotstelle für die Hinterlegung der Inhaberaktien der Gesellschaft W3HM S.A. für eine unbestimmte Dauer ernannt worden ist, gemäss Artikel 42 des Gesetzes vom 10. August 1915.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2016064915/16.

(160026594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Finepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.143.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 février 2016 au siège social de la société n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour, faute de présence suffisante. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *30 mars 2016* à 11.00 heures au siège social de la société en présence de Maître Karine Reuter avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation de la non immobilisation des actions au porteur avant la date du 18 février 2016 (loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur modifiant l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales);
2. Annulation des actions au porteur non immobilisées avant la date du 18 février 2016;
3. Réduction du capital social du montant correspondant aux actions annulées;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016078262/20.

MT Wealth Management Private Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 2 juillet 2013, a déclaré la mise en liquidation du fonds «MT Wealth Management Private Fund».

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 12 juillet 2013.

En date du 12 août 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 15 août 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016079845/17.

WealthCap S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 152.769.

Auszug aus der wiedereinberufenen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 26. Februar 2016

Aus dem Protokoll und den Beschlüssen der wiedereinberufenen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der WealthCap S.A. SICAF-SIF (die „Gesellschaft“) vom 26. Februar 2016 geht Folgendes hervor:

- Herr Dr. Wolfgang Höhn, geboren am 4. Mai 1976 in Mönchengladbach, mit geschäftlichem Sitz, Structured Invest S.A., 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, wird zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über das Geschäftsjahr 2021 beschließt, ernannt.

- Die Aktionärsversammlung nimmt zur Kenntnis, dass per 30. September 2015 Frau Silvia Mayers ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft wirksam niedergelegt hat.

- Die Versammlung beschließt, die Mandate der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder Stefan Lieser, Joachim Franz Mur und Thomas Zimmermann bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über das Geschäftsjahr 2021 beschließt, zu verlängern

- Der Verwaltungsrat setzt sich demzufolge per 26. Februar 2016 aus Herrn Stefan Lieser als Vorsitzendem, Herrn Thomas Zimmermann, Herrn Joachim Franz Mur und Herrn Dr. Wolfgang Höhn zusammen.

- Die Versammlung beschließt, die PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 65477, mit Sitz in 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2016 zu bestellen.

Gezeichnet: Lieser, Loscheider, Kräwer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im März 2016.

Structured Invest S.A.

Stefan Lieser / Pascal Loscheider

Référence de publication: 2016078229/27.

(160043452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

MUGC/AB GNMA 30 Year Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 8 novembre 2013, a déclaré la mise en liquidation du fonds «MUGC/AB GNMA 30 Year Fund».

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 25 novembre 2013.

En date du 2 décembre 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 3 décembre 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016079846/17.

TRP US Large Cap Core Growth Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 19 juin 2012, a déclaré la mise en liquidation du fonds «TRP US Large Cap Core Growth Fund».

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 21 juin 2012.

En date du 23 juillet 2012, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 24 juillet 2012, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016079847/17.

BTMU Umbrella Fund II, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 19 décembre 2012, a déclaré la mise en liquidation du fonds «BTMU Umbrella Fund II».

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 16 novembre 2012.

En date du 20 décembre 2012, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 21 décembre 2012, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Jean-François Fortemps
Administrateur délégué
MUGC Lux Management S.A.
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016079848/17.

Loomis Sayles U.S. High Yield Credit Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 26 octobre 2012, a déclaré la mise en liquidation du fonds «Loomis Sayles U.S. High Yield Credit Fund».

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 9 novembre 2012.

En date du 10 décembre 2012, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 11 décembre 2012, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Jean-François Fortemps
Administrateur délégué
MUGC Lux Management S.A.
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016079849/17.

Club P - Lifestyle Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 146.791.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 3/03/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10 /08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- CLUB P-LIFESTYLE MANAGEMENT, avec siège social à L - 1933 Luxembourg 45, RUE DU SIGGY VU LETZEBUERG, DE FAIT INCONNUE A CETTE ADRESSE

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schitz, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Graham J. Wilson, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24/03/2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme
Maître Wilson
Le liquidateur

Référence de publication: 2016079965/20.

(160046523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.759.

La société de gestion, par une décision du 18 avril 2011, a déclaré la mise en liquidation du fonds «MU Wealth Management Fund».

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 30 avril 2008.

En date du 19 mai 2011, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 20 mai 2011, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Jean-François Fortemps
Administrateur délégué
MUGC Lux Management S.A.
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016079850/19.

Asia Value Equity Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 24 octobre 2012, a déclaré la mise en liquidation du fonds «Asia Value Equity Fund».

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 25 octobre 2012.

En date du 26 novembre 2012, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 27 novembre 2012, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Jean-François Fortemps
Administrateur délégué
MUGC Lux Management S.A.
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016079851/17.

Fortunas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 111.644.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25/02/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10 /08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

FORTUNAS SA dont le siège social à L - 1660 Luxembourg 60, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 28/06/2011

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Anton Baturin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 17 mars 2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme
Maître Anton Baturin
Le liquidateur

Référence de publication: 2016080114/18.

(160046531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Axa Im Jade Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une résolution circulaire du 10 avril 2015, a déclaré la mise en liquidation du fonds «AXA IM JADE FUND».

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 15 avril 2015.

En date du 18 mai 2015, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 19 mai 2015, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Jean-François FORTEMPS
Administrateur délégué

Référence de publication: 2016079852/13.

Diamond Sovereign Open, Fonds Commun de Placement.

La société de gestion, par une décision du 21 août 2015, a déclaré la mise en liquidation du fonds «Diamond Sovereign Open».

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 18 août 2015.

En date du 6 octobre 2015, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 7 octobre 2015, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Jean-François Fortemps
Administrateur délégué
MUGC Lux Management S.A.
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016079853/17.

GSA Greater China Equity Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 23 septembre 2013, a déclaré la mise en liquidation du fonds «GSA Greater China Equity Fund».

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 8 octobre 2013.

En date du 4 novembre 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 5 novembre 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Jean-François Fortemps
Administrateur délégué
MUGC Lux Management S.A.
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016079854/17.

Autoconnect S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.170.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25/02/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

AUTOCONNECT SA dont le siège social à L - 2163 Luxembourg 29, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 25/11/2010

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Anton Baturin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 17 mars 2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme
Maître Anton Baturin
Le liquidateur

Référence de publication: 2016079918/19.

(160046532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Aurora Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.335.

„LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“

Gesellschaftssitz: Reichenbacher Straße 50

D-96358 Teuschnitz

(Bundesrepublik Deutschland)

Amtsgericht Coburg HRB 4264

(die „Übernehmende Gesellschaft“)

(I) Herr Carl-August HEINZ, Diplom-Kaufmann, geboren in Kleintettau (Bundesrepublik Deutschland), am 4. Juni 1950, wohnhaft in D-96355 Kleintettau, Glashüttenplatz, 5, und

Frau Carletta HEINZ, Diplom-Kauffrau, geboren in Kronach (Bundesrepublik Deutschland), am 28. Februar 1984, wohnhaft in D-96355 Kleintettau, Glashüttenplatz, 5, hier handelnd nicht in eigenem Namen, sondern als zur Vertretung berechnigte Verwaltungsratsmitglieder der im Handels- und Firmenregister von Luxemburg in Sektion B unter der Nummer 11335 eingetragenen Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts „AURORA FINANCE S.A.“; und

(II) Herr Frank MARTIN, Geschäftsführer, geboren in Kronach (Bundesrepublik Deutschland), am 11. März 1974, wohnhaft in D-96358 Teuschnitz, Ortsteil Haßlach, Neue Siedlung 1,

hier handelnd nicht im eigenen Namen, sondern als zur alleinigen Vertretung berechtigter Geschäftsführer der im Handelsregister des Amtsgerichts Coburg in Abteilung B unter Nummer 4264 eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“.

Sämtliche Parteien sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-8510 Redingen/Attert, 66, Grand-Rue, als Vertreter des Verwaltungsrates, aufgrund einer ihm am 11. März 2016 erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Personen, namens handelnd und vertreten wie hiervor erwähnt, BESCHLIESSEN folgenden gemeinsamen VERSCHMELZUNGSPLAN den Aktionären und Gesellschaftern der Gesellschaften zur Zustimmung vorzulegen:

(A) REGISTERSTAND

1) Im Handels- und Firmenregister von Luxemburg ist in Sektion B unter der Nummer 11335 die „AURORA FINANCE S.A.“, eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt, eingetragen.

Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertvierzigtausend Euro (240.000,- EUR), eingeteilt in zweitausendvierhundert (2.400) volleingezahlte Aktien zu je einhundert Euro (100,- EUR), welche nach Angaben des Aktionärsregisters gehalten werden wie folgt:

- Frau Carletta HEINZ, vorgeannt, zu 84,29 %, und

- die „TVS Teuschnitzer Verpackungs-Systeme GmbH“, eine nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-96358 Teuschnitz, Reichenbacher Straße 50, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Coburg unter der Nummer HRB 4288, zu 15,71 %.

An den Aktien bestehen keine Rechte Dritter.

2) Beim Handelsregister des Amtsgerichts Coburg ist unter der Nummer HRB 4264 die Gesellschaft mit beschränkter Haftung geregelt nach den Gesetzen der Bundesrepublik Deutschland „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“, mit Sitz in D-96358 Teuschnitz, Reichenbacher Straße 50, eingetragen.

Das Stammkapital beträgt fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR), mit Geschäftsanteilen zu fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) (Nr. 1) und fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) (Nr. 2).

Alleiniger Gesellschafter ist ausweislich der letzten zum Handelsregister eingereichten Gesellschafterliste vom 5. November 2014, der kein Widerspruch zugeordnet ist, die vorbezeichnete „AURORA FINANCE S.A.“.

Die Geschäftsanteile sind ebenfalls vollständig einbezahlt und es bestehen an den Anteilen keine Rechte Dritter.

(B) VERSCHMELZUNGSPLAN

Die „AURORA FINANCE S.A.“ und die „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“, vertreten wie beschrieben, stellen folgenden

VERSCHMELZUNGSPLAN

auf, in dem die „AURORA FINANCE S.A.“, als Übertragende Gesellschaft, gemäß §§ 122a ff. des deutschen Umwandlungsgesetzes („UmwG“) und der Bestimmungen der Sektion XIV und insbesondere den Artikeln 261 bis 278 in der derzeit gültigen Fassung des Luxemburgischen Handelsgesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 („LHGG“), auf die „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“, als Übernehmende Gesellschaft, verschmolzen wird.

1. Vermögensübertragung (§ 122c Abs. 2 Nr. 1 UmwG). Die „AURORA FINANCE S.A.“ überträgt ihr Vermögen als Ganzes mit allen Rechten und Pflichten unter Auflösung ohne Abwicklung im Wege der Verschmelzung durch Aufnahme auf die „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“.

2. Gegenleistung (§ 122c Abs. 2 Nrn. 2, 3, und 5 UmwG und Artikel 261 Abs. (2) b), c) und d) LHGG). Die vollentgeltlichen und nicht mit Rechten Dritter belasteten Geschäftsanteile an der „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ zu 25.000,00 € (Nr. 1) und 50.000,00 € (Nr. 2) werden zu einem Geschäftsanteil zu 75.000,00 € zusammengelegt und dieser in einen neuen Geschäftsanteil zu 63.218,00 € (Nr. 1n) und zu 11.782,00 € (Nr. 2n) geteilt. Das Verhältnis der Werte dieser neu gebildeten Geschäftsanteile entspricht dem Verhältnis der Beteiligung von Frau Carletta HEINZ (84,29 %) und von der „TVS Teuschnitzer Verpackungs-Systeme GmbH“ (15,71 %) an der „AURORA FINANCE S.A.“.

Mit Wirksamwerden der Verschmelzung durch Eintragung im Handelsregister der „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ erhalten kraft Gesetzes die Gesellschafter der „AURORA FINANCE S.A.“ als Gegenleistung die bisher von der „AURORA FINANCE S.A.“ gehaltenen Geschäftsanteile an der „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ (Verschmelzung durch Aufnahme gegen Gewährung von Gesellschaftsrechten).

Als Gegenleistung für die untergehenden Anteile an der „AURORA FINANCE S.A.“ erhalten Frau Carletta HEINZ den neu gebildeten Geschäftsanteil zu 63.218,00 € mit der Nr. 1n und die „TVS Teuschnitzer Verpackungs-Systeme GmbH“ den zu 11.782,00 € mit der Nr. 2n. Weitere Geschäftsanteile werden nicht gewährt. Regelungen zur Gewinnbeteiligung sind nicht erforderlich, da nur bereits bestehende, bisher der „AURORA FINANCE S.A.“ gehörende Geschäftsanteile an der übernehmenden Gesellschaft als Gegenleistung übertragen werden. Es gelten daher die allgemeinen Vorschriften.

3. Schlussbilanzen/Verschmelzungsstichtag (§ 122c Abs. 2 Nrn. 6 und 12 UmwG und Artikel 261 Abs. (2) e) LHGG). Der Verschmelzung liegen die Bilanzen der „AURORA FINANCE S.A.“ zum 31. Dezember 2015 und der „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ zum 31. Dezember 2015 als Schlussbilanzen zu Grunde (§ 122 Abs. 2 Nr. 12 UmwG).

Die Übernahme des Vermögens der übertragenden Gesellschaft erfolgt im Innenverhältnis mit Wirkung zum Ablauf des 31. Dezember 2015 (= steuerlicher Übertragungsstichtag). Vom 1. Januar 2016, 00.00 Uhr (= Verschmelzungsstichtag) an gelten alle Handlungen und Geschäfte der „AURORA FINANCE S.A.“ als für Rechnung der „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ vorgenommen (§ 122 Abs. 2 Nr. 6 UmwG).

Dinglich erfolgt der Übergang mit Eintragung der Verschmelzung im Handelsregister.

4. Besondere Rechte und Vorteile (§ 122c Abs. 2 Nrn. 7 und 8 UmwG und Artikel 261 (1) f) und g) LHGG). Besondere Rechte im Sinne des § 122 c Abs.2 Nr.7 UmwG sowie Artikel 261 (1) f) LHGG bestehen bei der „AURORA FINANCE S.A.“ nicht. Einzelnen Anteilsinhabern werden im Rahmen der Verschmelzung keine besonderen Rechte an der „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ gewährt.

Besondere Vorteile im Sinne von § 122c Abs. 2 Nr. 8 UmwG sowie Artikel 261 (1) g) LHGG werden ebenfalls niemandem gewährt.

5. Folgen der Verschmelzung für die Beschäftigten (§ 122c Abs. 2 Nrn 4 und 10 UmwG und Artikel 261 Abs. (4) b) und c) LHGG). Die bei der „AURORA FINANCE S.A.“ bestehenden Arbeitsverhältnisse werden von der „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ unverändert fortgeführt.

Weder bei der „AURORA FINANCE S.A.“ noch bei der „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ besteht ein Betriebsrat. Es bestehen keine tariflichen Bindungen.

Es sind keine weiteren Maßnahmen mit Auswirkungen auf die Arbeitnehmer und ihre Vertretungen vorgesehen. Angaben zum Verfahren der Arbeitnehmermitbestimmung erübrigen sich, da die Voraussetzungen für die Anwendbarkeit des Gesetzes über die Mitbestimmung bei einer grenzüberschreitenden Verschmelzung (MgVG) nicht vorliegen.

6. Satzung der übernehmenden Gesellschaft (§ 122c Abs. 2 Nr. 9 UmwG und Artikel 261 Abs. (4) a) LHGG). Die Satzung der „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ ist dieser Urkunde als Anlage beigelegt.

7. Angaben zur Bewertung (§ 122c Abs. 2 Nr. 11 UmwG und Artikel 261 Abs. (4) d) LHGG). Die „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ wird das aufgrund der Verschmelzung auf sie übertragene Vermögen der „AURORA FINANCE S.A.“ mit dem Buchwert in ihrer Bilanz ansetzen.

8. Abfindungsangebot (§ 122i UmwG). Ein Abfindungsangebot ist nicht erforderlich, da die übernehmende Gesellschaft dem deutschen Recht unterliegt.

9. Kosten/ Steuern. Die durch diesen Plan und seine Durchführung bei beiden Gesellschaften entstehenden Kosten trägt die „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“.

Im Hinblick auf die Grunderwerbsteuer stellen die Parteien übereinstimmend fest, dass die „AURORA FINANCE S.A.“ kein in der Bundesrepublik Deutschland belegenes Grundeigentum hat.

10. Salvatorische Klausel. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Verschmelzungsvertrages unwirksam sein oder werden, so wird dadurch die Gültigkeit des übrigen Verschmelzungsvertrages nicht berührt. Die weggefallene Bestimmung ist durch eine wirksame Regelung zu ersetzen, die dem wirtschaftlichen Zweck der weggefallenen Bestimmung möglichst nahe kommt.

(C) ANLAGE

Satzung der übernehmenden Gesellschaft „LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“ in ihrer derzeit gültigen Fassung.

GESELLSCHAFTSVERTRAG DER FIRMA

„LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH“
mit dem Sitz in D-96358 Teuschnitz, Reichenbacher Straße 50

§ 1. Firma. Die Firma der Gesellschaft lautet:

LST Logistic-Service Teuschnitz GmbH

§ 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft ist Teuschnitz.

§ 3. Gegenstand des Unternehmens. Gegenstand des Unternehmens der Gesellschaft ist die Herstellung von und der Handel mit Verpackungen aller Art, die Erbringung von Verwaltungs- und Logistikdienstleistungen sowie die Konfektionierung und Verpackungsfunktionen, soweit keine behördlichen Genehmigungserfordernisse bestehen.

Die Gesellschaft darf andere gleichartige oder ähnliche Unternehmen erwerben oder sich an solchen beteiligen oder solche vertreten, und sämtliche Geschäfte betreiben, die geeignet sind, den Zweck der Gesellschaft zu fördern.

Die Gesellschaft darf auch Zweigniederlassungen errichten.

§ 4. Stammkapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt
75.000,00 EUR

- in Worten: fünfundsiebzigtausend Euro -.

§ 5. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit errichtet.

§ 6. Verfügung über Geschäftsanteile. Die Verfügung über Geschäftsanteile bedarf der Zustimmung aller Gesellschafter. Keine Zustimmung ist erforderlich bei Verfügungen zugunsten von Mitgesellschaftern, Ehegatten oder Abkömmlingen eines Gesellschafters.

§ 7. Geschäftsführung, Vertretung.

1. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch die Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen werden.

2. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die Gesellschaft allein.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinsam oder durch einen Geschäftsführer gemeinsam mit einem Prokuristen vertreten.

3. Die Gesellschafterversammlung kann auch bei Vorhandensein mehrerer Geschäftsführer allen oder einzelnen von ihnen Einzelvertretungsbefugnis erteilen. Sie kann Geschäftsführer und Liquidatoren von den Beschränkungen des § 181 BGB befreien.

§ 8. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr.

§ 9. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung. Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, soweit das Gesetz oder diese Satzung nicht eine höhere Mehrheit oder Einstimmigkeit vorsehen.

Je 50,00 EUR eines Geschäftsanteils gewähren eine Stimme.

Wenn alle Gesellschafter mit dem Beschluss oder jedenfalls dieser Art der Beschlussfassung einverstanden sind, können Gesellschafterbeschlüsse auch außerhalb von Gesellschafterversammlungen in jeder beliebigen Weise, schriftlich, durch Telefax, E-Mail oder telefonisch gefasst werden, soweit gesetzlich nicht zwingend etwas anderes vorgeschrieben ist.

Gesellschafterbeschlüsse sind in jedem Fall schriftlich niederzulegen.

Soweit dem zwingendes Recht nicht entgegen steht, können fehlerhafte Beschlüsse nur binnen einer Frist von zwei Monaten seit Beschlussfassung durch Klage angefochten werden.

§ 10. Jahresabschluss, Ergebnisverwendung. Für die Aufstellung des Jahresabschlusses, die Dokumentations- und Publizitätspflichten sowie die Ergebnisverwendung gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

§ 11. Wettbewerbsverbot. Die Gesellschafterversammlung wird ermächtigt, Gesellschaftern und Geschäftsführern generell oder im Einzelfall durch einen mit einfacher Mehrheit zu fassenden Gesellschafterbeschluss Befreiung von jeglichem etwaigem Wettbewerbsverbot zu erteilen.

§ 12. Bekanntmachungen. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen ausschließlich im elektronischen Bundesanzeiger.

§ 13. Schlussbestimmungen.

1. Sollte eine Bestimmung dieses Gesellschaftsvertrages unwirksam sein oder werden, so wird dadurch die Wirksamkeit seines Inhalts im übrigen nicht berührt. Die Gesellschafter sind in einem solchen Falle verpflichtet, an einer Ergänzung des Gesellschaftsvertrags durch eine Bestimmung mitzuwirken, durch die der wirtschaftliche Zweck der unwirksamen Bestimmung möglichst weitgehend erreicht wird.

2. Soweit dieser Gesellschaftsvertrag keine Regelung enthält, gelten die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere des GmbH-Gesetzes in seiner jeweiligen Fassung.

3. Den Gründungsaufwand trägt die Gesellschaft bis zu einem Betrag von 2.000,- EUR.

Etwa darüber hinausgehende Gründungskosten trägt der Gesellschafter.

Die Gesellschaft trägt auch sämtliche mit künftigen Kapitalerhöhungen in Verbindung stehenden Kosten

In 3 Exemplaren ausgestellt in Redingen/Attert (Großherzogtum Luxemburg), am 16. März 2016.

Référence de publication: 2016079917/171.

(160046219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Learning 4 Life S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 130.677.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25/02/2016 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société suivante:

- LEARNING 4 LIFE SA, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 4 août 2009.

Pour extrait conforme

Maître Radocchia

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080246/14.

(160046544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Makarena V., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.451.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 3/03/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10 /08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

MAKARENA V. dont le siège social à L-2530 Luxembourg, 10a, rue Henri M. Schnadt, a été dénoncé en date du 12/11/2015

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Graham J. Wilson, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24/03/2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Maître Wilson

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080288/19.

(160046521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

LTM Group SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.527.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25/02/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société suivante:

LTM GROUP SA, dont le siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, a été dénoncé en date du 10 juillet 2009

Pour extrait conforme
Maître Radocchia
Le liquidateur

Référence de publication: 2016080270/14.

(160046543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Nivesh S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.798.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25/02/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10 /08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

NIVESH SA dont le siège social à L - 2449 Luxembourg 25b, Boulevard Royal a été dénoncé en date du 1/12/2010

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Anton Baturin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 17 mars 2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme
Maître Anton Baturin
Le liquidateur

Référence de publication: 2016080320/18.

(160046530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

S.I. Snacking 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 163.168.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25/02/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société suivante:

- S.I. SNACKING 1 SARL, avec siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 17, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Maître Radocchia
Le liquidateur

Référence de publication: 2016080430/14.

(160046542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Sol Invictus Snacking Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 161.294.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 25/02/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société suivante:

- SOL INVICTUS SNACKING GROUP SA, dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 18 avril 2012

Pour extrait conforme
Maître Radocchia
Le liquidateur

Référence de publication: 2016080485/14.

(160046541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Texicom S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.195.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 3/03/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10 /08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- TEXICOM SA, DONT LE SIEGE SOCIAL à L-1331 Luxembourg, 31, BOULEVARD GRANDE DUCHESSE CHARLOTTE, A ÉTÉ DENONCE EN DATE DU 24/01/2011

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Graham J. Wilson, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24/03/2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Maître Wilson

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080521/19.

(160046524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Emerging Asia Select, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungen des Verwaltungsreglements und des Sonderreglements des Emerging Asia Select, welche am 24. Februar 2016 in Kraft getreten sind, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Fund Solutions (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2016080556/9.

(160045786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Emerging Asia Select, Fonds Commun de Placement.

Die konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements und Sonderreglements des Emerging Asia Select, welches am 24. Februar 2016 in Kraft getreten ist, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Fund Solutions (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2016080557/9.

(160045787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Wodan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.602.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25/02/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10 /08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

WODAN SARL, dont le siège social à L - 1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri a été dénoncé en date du 2/12/2010

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Anton Baturin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 17 mars 2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Maître Anton Baturin

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080566/19.

(160046526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Zebra Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.804.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Zebra Real Estate S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of sixty thousand Swiss francs (CHF 60,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.804, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Absorbing Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 25 July 2012, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2304 of 15 September 2012,

duly represented by Mr Ervin Zaljevic, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of "Zebra Real Estate S.à r.l." pursuant to a resolution taken on 02 February 2016.

A copy of the said resolution, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the undersigned notary to document its declarations and observations as follows:

1) Pursuant to common terms of merger enacted on 03 February 2016 by Maître Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 415 on 13 February 2016 (the «Publication») Zebra Real Estate S.à r.l. acting as absorbing company and Engel Real Estate S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201.004 and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as absorbed company, in accordance with the procedure of simplified merger following art. 278 seq. of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") (the "Merger").

Zebra Real Estate S.à r.l. and Engel Real Estate S.à r.l. being collectively referred to hereinafter as the "Merged Companies".

2) No shareholder of the Absorbing Company holding at least five percent (5%) of the shares in the subscribed capital requested during the one (1) month period following the Publication that an extraordinary general meeting of the Absorbing Company be called in order to decide whether to approve the Merger.

3) The Merger is effective between the Merged Companies and will be vis-à-vis third parties on the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the present deed, and lead ipso jure to the effects set out in article 274 of the Law, notably to the universal transfer of title of all the assets and liabilities of Engel Real Estate S.à r.l. to Zebra Real Estate S.à r.l.;

4) That among the company assets of Engel Real Estate S.à r.l. transferred to Zebra Real Estate S.à r.l., there exists a residential house with place and all its appurtenances and dependencies situated at L-1330 Luxembourg, 40, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, identified in the Cadastral Register as follows:

Designation

commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute

numéro 713/1364, lieu-dit «Bd Grande-Duchesse Charlotte», place (occupée), bâtiment à habitation, contenance 04 ares 50 centiares.

Origin of Property

«KING DAVID S.A.» purchased the said property from Mr Robert HORNING according to a sales deed enacted on 7 July 2003 by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, transcribed with the First Mortgage Register (Premier bureau des hypothèques) of Luxembourg, on 23 July 2003, volume 1808, number 29.

Following the incorporation deed of Engel Real Estate S.à r.l., a société à responsabilité limitée, enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 20 October 2015, which transcription with the Mortgage Register (bureau des hypothèques) of Luxembourg was made on 2 November 2015, volume 2771, number 75, said property was invested in the share capital of the company by the sole shareholder «KING DAVID S.A.» by a contribution in kind.

5) As a consequence of the Merger, Engel Real Estate S.à r.l. ceases to exist, all its issued shares have been cancelled.

Statement

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that he made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities to be carried out by the Merging Companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version.

Upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the undersigned notary, such person signed together with the undersigned notary this deed.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the undersigned notary to document its declarations and observations as follows:

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatorzième jour du mois de mars,

Par-devant, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Zebra Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de soixante mille francs suisse (CHF 60.000,-), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 170.804, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société Absorbante»), constituée suivant acte notarié en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2304 du 15 septembre 2012,

dûment représentée par Monsieur Ervin Zaljevic, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil d'administration de «Zebra Real Estate S.à r.l.» en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise le 2 février 2016.

Une copie de ladite résolution, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant dans la capacité ci-dessus énoncée, a demandé au notaire soussigné d'acter ses déclarations et observations comme suit:

1) Conformément au projet commun de fusion acté le 03 février 2016 par Maître Jean-Joseph Wagner, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 415 du 13 février 2016 (la «Publication») Zebra Real Estate S.à r.l. agissant en tant que société absorbante et Engel Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 201.004 et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en tant que société absorbée, conformément à la procédure de fusion simplifiée des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») (la «Fusion»).

Zebra Real Estate S.à r.l. et Engel Real Estate S.à r.l. étant collectivement désignées ci-après comme les «Sociétés Fusionnées».

2) Aucun associé de la Société Absorbante détenant au moins cinq pour cent (5%) des parts du capital souscrit n'a demandé durant la période d'un (1) mois suivant la Publication qu'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante soit convoquée afin de décider de l'approbation de la Fusion.

3) La Fusion est effective entre les Sociétés Fusionnées. Elle le sera vis-à-vis des tiers à la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du présent acte, et conduit ipso jure aux effets exposés dans l'article 274 de la Loi, notamment le transfert universel de la propriété de tous les actifs et passifs de Engel Real Estate S.à r.l. à Zebra Real Estate S.à r.l.

4) que parmi les éléments actifs de la société Engel Real Estate S.à r.l. transférés à la Société Zebra Real Estate S.à r.l. figure une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances sise à L-1330 Luxembourg, 40, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au cadastre comme suit:

commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute

numéro 713/1364, lieu-dit «Bd Grande-Duchesse Charlotte», place (occupée), bâtiment à habitation, contenance 04 ares 50 centiares.

Titre de propriété

Le prédit immeuble a été acquis par la société anonyme «KING DAVID S.A.» de Monsieur Robert HORNUNG suivant acte de vente reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederaanven, le 7 juillet 2003, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 23 juillet 2003, volume 1808, numéro 29.

Lors de la constitution de la société à responsabilité limitée «Engel Real Estate S.à.r.l.» par acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, le 20 octobre 2015, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 2 novembre 2015, volume 2771, numéro 75, la société anonyme «KING DAVID S.A.» a fait apport de l'immeuble décrit ci-avant à la société à responsabilité limitée «Engel Real Estate S.à.r.l.» qui est depuis lors seul propriétaire dudit immeuble.

5) En conséquence de la Fusion, Engel Real Estate S.à.r.l. cesse d'exister, toutes leurs parts sociales libérées ont été annulées.

Déclaration

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire soussigné déclare par le présent qu'il a fait les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités à effectuer par les Sociétés Fusionnées et que par conséquent les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare ci-joint que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, est fait et passé à Luxembourg à la date figurant au début de ce document.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante ci-dessus connu du notaire soussigné, ladite personne a signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: E. ZALJEVIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2016. Relation: EAC/2016/6697. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016080582/131.

(160046690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Swann Holding, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 78.758.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25/02/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10 /08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

SWANN HOLDING dont le siège social à L - 1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été dénoncé en date du 25/11/2010

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Anton Baturin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 17 mars 2016 au greffé de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Maître Anton Baturin

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080610/19.

(160046528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Zimbalist Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.350.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 3/03/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10 /08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- ZIMBALIST PARTICIPATIONS SA, à L-1331 Luxembourg, 31, BOULEVARD GRANDE DUCHESSE CHARLOTTE, A ÉTÉ DENONCE EN DATE DU 4/02/2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Graham J. Wilson, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24/03/2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Maître Wilson

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080611/19.

(160046525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Priory Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 109.060.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25/02/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10 /08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

PRIORY HOLDING SA dont le siège social à L - 2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal a été dénoncé en date du 3/11/2011

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Anton Baturin, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 17 mars 2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Maître Anton Baturin

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080608/19.

(160046529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Noremars S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Etude Edith REIFF et Etude d'avocats Edith REIFF.

Siège social: L-9235 Diekirch, 6, rue DR. Jean-Pierre Glaesener.

R.C.S. Luxembourg B 102.314.

—
L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché du Luxembourg).

Se tient

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NOREMARS S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-9753 Heinerscheid, 66, Hauptstrooss et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.314. La Société a été constituée en date du 3 juin 1993, en vertu d'un acte de Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°387 du 25 août 1993. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 avril 2013 en vertu d'un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1433 du 17 juin 2013 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Edith REIFF, avocate, demeurant à L-9254 Diekirch, 6, route de Larochette.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Edith REIFF, avocate, demeurant à L-9254 Diekirch, 6, route de Larochette.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de l'adresse actuelle L-9753 Heinerscheid, 66, Hauptstrooss à l'adresse suivante L-9235 Diekirch, 6, rue Dr. Jean-Pierre Glaesener et modification subséquente de l'article 2 lors de la refonte des statuts de la Société dans la troisième résolution du présent acte;

2. Ajout de deux enseignes commerciales «Etude Edith REIFF» et «Etude d'avocats Edith REIFF», et modification subséquente de l'article 1 lors de la refonte des statuts de la Société dans la troisième résolution du présent acte;

3. Changement de la langue des statuts de la Société en remplaçant l'allemand par le français et refonte complète des statuts de la Société, sans toucher néanmoins à la forme de la société, mais avec modification du pouvoir de signature, du siège sociale, de l'enseigne commerciale et de la clause relative à l'objet social, laquelle aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg (en ce compris les activités d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large mais compatibles avec le statut d'avocat (comme entre autres les conférences, l'enseignement, la publication d'articles et de livres) ou la prise de participation dans une association d'avocats.

La Société ne pourra accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un avocat inscrit à un Ordre prévu par la Loi de 1991.

Conformément à la Loi de 1991, pour les actes requérant le ministère d'Avocat à la Cour, la Société ne pourra être représentée que par un avocat inscrit à la liste I du tableau de l'Ordre des Avocats établi au Grand-duché de Luxembourg.

La Société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques du Barreau de Luxembourg.»

4. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9753 Heinerscheid, 66, Hauptstrooss à l'adresse suivante L-9235 Diekirch, 6, rue Dr. Jean-Pierre Glaesener et de modifier l'article 2 lors de la refonte des statuts de la Société dans la troisième résolution du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter deux enseignes commerciales «Etude Edith REIFF» et «Etude d'avocats Edith REIFF», et de modifier l'article 1 lors de la refonte des statuts de la Société dans la troisième résolution du présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer la langue des statuts de la Société en remplaçant l'allemand par le français.

Par conséquent, l'assemblée générale a décidé de refondre complètement les statuts de la Société, sans toucher néanmoins à la forme de la société mais avec modification du pouvoir de signature, du siège sociale, de l'enseigne commerciale et de la clause relative à l'objet social, laquelle aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination «NOEMAR S.A.» (la «Société») régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises en vigueur, notamment la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915») et la loi du 10 août 1991 relative à l'exercice de la profession d'avocat telle que modifiée (la «Loi de 1991»).

La Société pourra exercer ses activités sous l'enseigne commerciale «Etude Edith REIFF» et «Etude d'avocats Edith REIFF».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré

dans toute autre localité du Grand-duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat au Grand-duché de Luxembourg (en ce compris les activités d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large mais compatibles avec le statut d'avocat (comme entre autres les conférences, l'enseignement, la publication d'articles et de livres) ou la prise de participation dans une association d'avocats.

La Société ne pourra accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un avocat inscrit à un Ordre prévu par la Loi de 1991.

Conformément à la Loi de 1991, pour les actes requérant le ministère d'Avocat à la Cour, la Société ne pourra être représentée que par un avocat inscrit à la liste I du tableau de l'Ordre des Avocats établi au Grand-duché de Luxembourg.

La Société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques du Barreau de Luxembourg.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 245.700,25,-(deux cent quarante-cinq mille sept cents euros et vingt-cinq centimes) représenté par 8.000 (huit mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par un avocat inscrit (i) à un Ordre ou à une organisation représentant l'autorité compétente d'un Etat membre de l'Union Européenne ou (ii) à un Ordre ou à une organisation représentant l'autorité professionnelle d'un Etat non membre de l'Union Européenne en accord avec la Loi de 1991, (l'«Avocat en Exercice»).

Les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires doit être tenu par la Société à son siège social. Le registre des actionnaires doit préciser le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'Actions que l'actionnaire détient, le montant libéré par Action ainsi que la date et les informations relatives à tout transfert.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Chaque action est indivisible, la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Chaque action confère à l'actionnaire, qui en est propriétaire, des droits identiques pour toutes les actions tels que le droit aux bénéfices et à l'actif social net de la Société ainsi qu'un droit de vote. La qualité d'actionnaire emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions qui ont été prises par les actionnaires.

Les Cessions d'actions à un Avocat en Exercice sont libres si la Société a un Actionnaire unique.

En cas de pluralité d'actionnaires, les actions sont librement cessibles entre actionnaires, sauf disposition contraire contenue dans un pacte d'actionnaire en vigueur.

Les Actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires Avocats en Exercice que dans les formes prévues par la Loi de 1915 prescrivant l'agrément des actionnaires représentant les deux tiers (2/3) du capital social (comme en matière de modification statutaire) et sous réserve du respect des dispositions de la Loi de 1991.

En cas de décès d'un actionnaire, la Société continuera à exister entre les Actionnaires survivants et les héritiers, ayants droits ou le cas échéant le conjoint survivant de l'Actionnaire décédé sous réserve de leur agrément par les Actionnaires représentant les deux tiers (2/3) du capital social. Les héritiers, ayants-droit ou le conjoint survivant de l'Actionnaire décédé ne remplissant pas les conditions de l'Avocat en Exercice devront céder leurs Actions.

Tout Actionnaire peut décider de cesser son activité professionnelle d'avocat au Grand-duché de Luxembourg à condition d'en informer préalablement la Société par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de six (6) mois.

Suite à la cessation de l'exercice de la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg, pour quelque motif que ce soit, l'actionnaire concerné s'engage à céder toutes ses actions.

Les Actions de l'Actionnaire sortant seront soit rachetées par un ou plusieurs Actionnaires, soit par un tiers non Actionnaire agréé dans les conditions prévues ci-avant. S'il n'est pas trouvé de cessionnaire, la Société rachètera les actions de l'Actionnaire sortant, à la valeur nette comptable. Les actions rachetées seront annulées dans le cadre d'une réduction du capital social.

Administration - Surveillance

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Tout Actionnaire sera exclu de la Société s'il venait à faire l'objet d'une mesure disciplinaire entraînant une interdiction d'exercice de la profession d'avocat. Une telle exclusion est décidée par les Actionnaires statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des Actions, ladite majorité étant calculée sans prendre en compte les Actions de l'Actionnaire frappé de la mesure disciplinaire sus décrite.

Les actions sociales de l'Actionnaire exclu pourront être acquises par les autres Actionnaires ou par un cessionnaire Avocat en Exercice agréé. A défaut, elles seront rachetées par la Société à la valeur nette comptable conformément à la Loi de 1915.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, toujours révocables et rééligibles.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé au moins cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 22. La Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, ainsi que la Loi de 1991 sur l'exercice de la profession l'avocat et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Diekirch, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. REIFF, T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22548. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée, sur demande à la société prénommé par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en tant que dépositaire provisoire des minutes de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch.

Diekirch, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004014/236.

(160002106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

European Calibration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 202.779.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

European Testing Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand two hundred Euro (EUR 25,200.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number R.C.S. Luxembourg B 147.381,

hereby represented by Mrs. Christine MATHY, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 8th 2015.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

" **1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of European Calibration S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow in any form except by way of public offer, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged

on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company towards third parties:

10.1 if the Company has a Sole Manager, by the signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, by the joint signature of any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the provisions of this Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, the annual general meeting shall be held in accordance with article 196 of the 1915 Law at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 4:00 p.m.. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company, determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been all subscribed by European Testing Services S.à r.l. pre-named.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about on thousand four hundred Euro (1,400.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an undefined period:

a) Mr Davy BEAUCE, born on December 30, 1981, in Messancy, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

b) Mr Christophe GAMMAL, born on August 9, 1967 in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;

c) Mrs Daphné CHARBONNET, born on January 30, 1979, in Caen, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

d) Mr Nicolas PONCELET, born on June 16, 1979 in Arlon, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

e) Mr Martin DUNN, born on March 25, 1971 in Baile Atha Cliath /Dublin, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, and in faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par-devant la soussignée Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

European Testing Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 25.200,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 147.381,

représentée aux fins des présentes par Madame Christine MATHY, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 18 décembre 2015.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de European Calibration S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypo-

théquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à engager, représenter et/ou à lier la Société par rapport aux tiers:

10.1 Si la Société est administrée par un gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants;

10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises pour l'adoption des résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Hormis lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'existe pas de condition de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement prises lorsque la Société aura reçu les copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièces jointes à un email) des votes des Associés soumis aux conditions de l'Article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de cet Article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 S'il y a plus de vingt-cinq Associés dans la Société, l'assemblée générale annuelle se tient conformément à l'article 196 de la Loi de 1915 à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'assemblée générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 16:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour ouvrable suivant.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été toutes souscrites par European Testing Services S.à r.l. pré-qualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR1.400,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Davy BEAUCE, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

b) Monsieur Christophe GAMMAL, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, demeurant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;

c) Madame Daphné CHARBONNET, née le 30 janvier 1979, à Caen, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

d) Monsieur Nicolas PONCELET, né le 16 Juin 1979 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

e) Monsieur Martin DUNN, né 25 mars 1971 a Baile Atha Cliath, Dublin, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29744. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016001987/528.

(160001169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Nabors Global Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège de direction effectif: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.086.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December,

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing professionally in Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Nabors Global Holdings Limited, an exempted Bermuda company registered as a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda and the seat of its central administration at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 180,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 155.086 and in Bermuda under number 36559,

there appeared

Nabors Global Holdings II Limited, an exempted company duly incorporated and validly existing under the laws of the Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, and registered under number 43330 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 180,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 20,000 so as to increase it from its current amount of USD 180,000 to USD 200,000;
2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by Nabors Global Holdings II Limited;
3. Subsequent amendments of bye-laws 7.3, 14, 36.3 and 36.4.5 of the bye-laws of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 180,000 (one hundred eighty thousand US Dollars) to USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars) by the creation and issuance of 20,000 (twenty thousand) new class K shares with a nominal value of USD 1 each in accordance with article 15 of its Bye-laws (the "New Shares").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be fully subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind (the "Contribution") consisting of 500,000 (five hundred thousand) common shares of Nabors Drilling Services Ltd., a Cayman Islands exempted company ("NDSL"), such shares representing 100% of the share capital of NDSL with a book value of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) (the "Contributed Shares").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the New Shares by paying the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars), the whole being fully paid up by way of the Contribution.

Evaluation

The value of the Contributed Shares was set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars).

Such Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declared that:

- (i) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are in registered form;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all rights, title and interest attached thereto;
- (vi) NDSL is duly organized and validly existing under the laws of the Cayman Islands;
- (vii) to its knowledge NDSL is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it at the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer and assignment of the Contributed Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the Contribution to be effective and valid anywhere and towards any third parties.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- Henricus Reindert Petrus Pollmann, category A director;

- Tamas Horvath, category A director,
- Mark D. Andrews, category B director; and
- Andras Kruppa, category B director;

each of them being here represented by Mr Max Mayer, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the Contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend bye-laws 7.3, 14, 36.3 and 36.4.5 of the Bye-laws of the Company to read as follows:

“ **7.3.** In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of Shares, such purchase for cancellation of Shares shall be made in the following order of priority:

- (i) Class K Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a purchase and the cancellation of a whole class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board and approved by the Shareholders in General Meeting with respect to the class of Shares to be repurchased, and the holders of the Shares purchased for cancellation shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

14. Share Capital.

14.1 The fully paid-up and issued share capital is set at two hundred thousand US dollars (USD 200,000) represented by two hundred thousand (200,000) shares with a par value of USD 1 each, all subscribed and fully paid up, divided into the following classes:

- 14.1.1 20,000 class A shares (the “Class A Shares”);
- 14.1.2 20,000 class B shares (the “Class B Shares”);
- 14.1.3 20,000 class C shares (the “Class C Shares”);
- 14.1.4 20,000 class D shares (the “Class D Shares”);
- 14.1.5 20,000 class E shares (the “Class E Shares”);
- 14.1.6 20,000 class F shares (the “Class F Shares”);
- 14.1.7 20,000 class G shares (the “Class G Shares”);
- 14.1.8 20,000 class H shares (the “Class H Shares”);
- 14.1.9 20,000 class I shares (the “Class I Shares”); and
- 14.1.10 20,000 class K shares (the “Class K Shares”).

14.2 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Bye-Laws or by the Companies Act.

14.3 Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

14.4 Each share shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote unless otherwise provided by these Bye-Laws, the Companies Acts or Luxembourg law.

36.3 In any year in which the Company resolves to declare a dividend or make distributions, drawn from net profits, contributed surplus and/or from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated therefor shall be distributed in the following order of priority:

- (i) first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- (ii) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- (iii) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- (iv) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- (v) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- (vi) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- (vii) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- (viii) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- (ix) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividends or distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then
- (x) the holders of Class K Shares shall be entitled shall be entitled to receive the remainder of any dividend or distribution.

36.4.5 The interim dividends shall be distributed in the order of priority as described under Bye-law 36.3:

PROVIDED ALWAYS that should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class K Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Bye-Law 7.3 at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially the Class I Shares).””

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about EUR 1,250.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Nabors Global Holdings Limited, une exempted company (société exemptée) des Bermudes immatriculée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes et le siège de son administration centrale au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 180.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.086 et aux Bermudes sous le numéro 36559,

A comparu

Nabors Global Holding II Limited, une exempted company (société exemptée) dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes et immatriculée sous le numéro 43330 (l'«Associé Unique»);

ici représenté par Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 180.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 20.000 USD afin de l'augmenter de son montant actuel de 180.000 USD à 200.000 USD;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par apport en nature de Nabors Global Holdings II Limited;
4. Modification subséquente des articles 7.3, 14, 36.3 et 36.4.5 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société; et
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) afin de l'augmenter de son montant actuel de 180.000 USD (cent quatre-vingt mille Dollars américains) à 200.000 USD (deux cent mille Dollars américains) par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) nouvelles parts sociales de classe K avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune conformément à l'article 15 de ses statuts (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver que les Nouvelles Parts Sociales soient entièrement souscrites par l'Associé Unique par le biais d'un apport en nature (l'«Apport») consistant en l'apport de 500.000 (cinq cent mille) parts sociales ordinaires de Nabors Drilling Services Ltd., une exempted company (société exemptée) immatriculée aux Iles Cayman («NDSL»), ces parts sociales représentant 100% du capital social de NDSL et ayant une valeur comptable de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) (les «Parts Sociales Apportées»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son représentant, déclare souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales en payant la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales à hauteur d'un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), l'ensemble étant entièrement payé du fait de l'Apport.

Évaluation

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains). Cet Apport a été évalué par l'ensemble des managers de la Société, en vertu d'une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fourni au notaire.

Preuve de l'existence de la contribution

La preuve de l'existence de l'Apport a été fournie au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est seul propriétaire des Parts Sociales Apportées;
- (ii) les Parts Sociales Apportées sont nominatives;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) NDSL est dûment constituée et existe valablement selon les lois des Iles Cayman;
- (vii) à sa connaissance, NDSL ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales Apportées soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- Henricus Reindert Petrus Pollmann, gérant de catégorie A;
- Tamas Horvath, gérant de catégorie A;
- Mark D. Andrews, gérant de catégorie B; et
- Andras Kruppa, gérant de catégorie B;

chacun d'eux étant représenté par M. Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'Apport, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à l'existence de l'Apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 7.3, 14 et 36.3 et 36.4.5 des statuts de la Société afin qu'ils soient lus comme suit:

« **7.3.** Dans les cas de rachat et d'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ce rachat et cette annulation de Parts Sociales se fera suivant l'ordre de priorité suivant:

- (i) les Parts Sociales de Classe K;
- (ii) les Parts Sociales de Classe I;
- (iii) les Parts Sociales de Classe H;
- (iv) les Parts Sociales de Classe G;
- (v) les Parts Sociales de Classe F;
- (vi) les Parts Sociales de Classe E;
- (vii) les Parts Sociales de Classe D;
- (viii) les Parts Sociales de Classe C; et
- (ix) les Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une classe entière de Parts Sociales (suivant l'ordre de priorité présenté ci-dessus), chacune de ces classes de Parts Sociales donne droit à leurs titulaires (au prorata de leur participation dans cette classe de Parts Sociales) à cette part du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par les Associés en assemblée générale pour ce qui concerne la classe de Parts Sociales devant être rachetée et les titulaires des Parts Sociales rachetées en vue de leur annulation recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe de Parts Sociales détenue par eux et annulée.»

14. «Le Capital social.

14.1 Le capital social souscrit et libéré est fixé à deux cent mille Dollars Américains (200.000 USD) représenté par cent deux cent mille (200.000) Parts Sociales ayant un pair comptable d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, toutes souscrites et libérées, réparties dans les classes suivantes:

- 14.1.1 20.000 Parts Sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 14.1.2 20.000 Parts Sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 14.1.3 20.000 Parts Sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 14.1.4 20.000 Parts Sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 14.1.5 20.000 Parts Sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 14.1.6 20.000 Parts Sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 14.1.7 20.000 Parts Sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 14.1.8 20.000 Parts Sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 14.1.9 20.000 Parts Sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 14.1.10 20.000 Parts Sociales de classe K (les «Parts Sociales de Classe K»).

14.2 Les droits et obligations attachées à ces Parts Sociales sont identiques sauf dans la mesure où il en est expressément prescrit autrement dans ces Statuts ou dans le «Companies Acts».

14.3 Tout Associé qui souscrit à ces Parts Sociales ou en devient autrement acquéreur doit acquérir un montant proportionnel de chaque classe de Parts Sociales alors valablement émises.

14.4 Lorsqu'une décision est soumise au vote des Associés, chaque Part Sociale confère à son titulaire une voix à moins qu'il ne soit expressément dérogé à ce principe dans ces Statuts, le «Companies Acts» ou la Loi Luxembourgeoise.»

36.3 «Chaque année où la Société décide de déclarer un dividende ou de procéder à des distributions tirés sur les bénéfices nets, des contributions excédentaires et/ou des réserves disponibles provenant de bénéfices non répartis, le montant alloué à cette fin sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier, les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, ensuite,

(ii) les titulaires de Parts Sociales de Classe B auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, ensuite,

(iii) les titulaires de Parts Sociales de Classe C auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, ensuite,

(iv) les titulaires de Parts Sociales de Classe D auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, ensuite,

(v) les titulaires de Parts Sociales de Classe E auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, ensuite,

(vi) les titulaires de Parts Sociales de Classe F auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, ensuite,

(vii) les titulaires de Parts Sociales de Classe G auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, ensuite,

(viii) les titulaires de Parts Sociales de Classe H auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, ensuite,

(ix) les titulaires de Parts Sociales de Classe I auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions au titre de cet exercice social pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, ensuite,

(x) les titulaires de Parts Sociales de Classe K auront un droit à percevoir des dividendes ou des distributions à hauteur du reliquat.»

36.4.5 «Les dividendes intérimaires seront versés en respectant l'ordre de priorité établi à l'article 36.3;

A condition toutefois que la dernière classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, à l'origine la Classe K de Parts Sociales) aient été rachetées et annulées en vertu de l'Article 7.3 au jour de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividende devra être alloué à l'avant dernière classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple: initialement la Classe I de Parts Sociales).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ 1.250,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016002238/331.

(16000147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.